

**Primes de charges administratives**  
Année universitaire 2020-2021

Domaine	Nbre d'heures TD	Montant de la PCA
VP CA et pilotage	224	9 275,84 €
VP Formation	224	9 275,84 €
VP Recherche	224	9 275,84 €

**Application du référentiel des équivalences horaires aux enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, au moyen du versement de prime de charges administratives ou de primes de responsabilité pédagogiques en fonction de la nature des activités**

Pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les chercheurs, la reconnaissance des activités réalisées au titre du référentiel des équivalences horaires (CA restreint du 09/07/2020) se fait au moyen du versement de prime de charge administrative (PCA) ou prime de responsabilité pédagogique (PRP) en fonction de la nature de ces activités.

NB : ce document n'épuise pas toutes les missions prévues au référentiel, mais seulement celles assurées ou susceptibles de l'être par des bi-appartenants ou des chercheurs.

[en vert : ajouts depuis version CA-r 06/02/2020]

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2020-2021	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
<b>Vice-présidences et charges de mission</b>			
VP Stratégie et prospective	224	9 275,84 €	
VP Recherche Santé	224	9 275,84 €	
Conseiller Santé	224	9 275,84 €	
Chargé de mission Plateformes SMRE	128	5 300,48 €	

Domaine		Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2020-2021	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)	
<b>Activités pédagogiques : activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE</b>					
Aide à la réussite : Activités relevant de la loi ORE (financement ORE)	Commission d'examen des dossiers Parcoursup		de 12 à 144 HTD par mention, selon le nombre d'étudiants	de 496,92 € à 5963,04 € par mention, selon le nombre d'étudiants	
	Accompagnement des publics - remédiation en L1 sans allongement d'études		0,5 HTD par étudiant suivi	20,71 € par étudiant suivi	
	Accompagnement des publics - parcours aménagé à destination des bacheliers technologies et licence en 4 ans		1 HTD par étudiant suivi	41,41 € par étudiant suivi	
Aide à la réussite : Activités relevant de dispositifs régionaux (financement Région)	DU Tremplin		1,5 HTD par étudiant suivi	62,12 € par étudiant suivi	
	PRREL Réussite		15 HTD par groupe d'atelier d'accompagnement à la réussite	621,15 € par groupe d'atelier d'accompagnement à la réussite	
Encadrement de stages, de projets tutorés, de mémoires et thèses d'exercice. Suivi des apprentis et des alternants.  Sauf pour l'accompagnement des apprentis, alternants en contrat pro, personnes en reprise d'étude, financé sur ressources propres, les principes énoncés ci-dessous permettent de déterminer l'enveloppe «suivis individuels» octroyée aux composantes. Ces dernières peuvent décider d'une autre répartition, après vote du conseil de composante.	Stages obligatoires ou optionnels dans une UE à choix (inclus dans les maquettes)	Licence générale - Stage ≥ 6 semaines	1,5 HTD par stage ayant fait l'objet d'une évaluation	62,12 € par stage ayant fait l'objet d'une évaluation	
		Licence générale - Stage < 6 semaines	Forfait par mention selon le nombre de stagiaires effectifs. Base : 6 HTD par palier de 36 stagiaires	Forfait par mention selon le nombre de stagiaires effectifs. Base : 248,46 € par palier de 36 stagiaires	
		DEUST, DUT, Licence professionnelle - Stage ≥ 6 semaines	3 HTD par stage ayant fait l'objet d'une évaluation + 1 HTD si visite obligatoire	124,23 € par stage ayant fait l'objet d'une évaluation + 41,41 € si visite obligatoire	
		Master, diplôme d'ingénieur, stage pratique professionnelle santé et enseignement - Stage ≥ 2 mois (M1 ou M2)	3 HTD par stage ayant fait l'objet d'une évaluation	124,23 € par stage ayant fait l'objet d'une évaluation	
		Master, diplôme d'ingénieur, stage pratique professionnelle santé et enseignement - Stage < 2 mois (M1 ou M2)	2 HTD par stage ayant fait l'objet d'une évaluation	82,82 € par stage ayant fait l'objet d'une évaluation	
		Master, diplôme d'ingénieur, stage pratique professionnelle santé et enseignement - Visite	1 HTD	41,41 €	
		Master, diplôme d'ingénieur, stage pratique professionnelle santé et enseignement (Pharmacie) - Conseiller de stage universitaire	1 à 5 HTD selon implication dans l'agrément	41,41 € à 207,05 € selon implication dans l'agrément	
	Mémoires soutenus	Master comportant un mémoire en M1 et un mémoire en M2	forfait de 4 HTD à répartir sur les 2 années de master après soutenance	forfait de 165,64€ à répartir sur les 2 années de master après soutenance	
		Master ayant un seul mémoire, en M1 ou en M2	2 HTD par mémoire soutenu	82,82€ par mémoire soutenu	
	Travaux d'encadrement et de recherche (Licence)		1 HTD par étudiant suivi et évalué	41,41€ par étudiant suivi et évalué	
	Masters ayant une modalité pédagogique de stage et mémoire liés		4 HTD par étudiant suivi et évalué	165,64€ par étudiant suivi et évalué	
	Thèse d'exercice		5 HTD par thèse soutenue	207,05 € par thèse soutenue	
	Projets tutorés	Projets courts (< 50h travail encadré)		1 HTD par étudiant encadré	41,41 € par étudiant encadré
		Projets moyens (entre 50h et 100h de travail encadré)		2 HTD par étudiant encadré	82,82 € par étudiant encadré
		Projets longs (> 100h de travail encadré)		3 HTD par étudiant encadré	124,23 € par étudiant encadré
	Accompagnement des fonctionnaires-stagiaires et des publics de la formation professionnelle	Apprentis, alternants en contrat pro, personnes en reprise d'étude (sur ressources propres) - Accompagnement des apprentis		10 à 15 HTD par apprenti accompagné (tâches définies par un cahier des charges fixé par le CFA)	414,10 € à 621,15 € par apprenti accompagné
		Apprentis, alternants en contrat pro, personnes en reprise d'étude (sur ressources propres) - Accompagnement des alternants en contrat pro		3 à 15 HTD par alternant accompagné	124,23 € à 621,15 € par alternant accompagné
Apprentis, alternants en contrat pro, personnes en reprise d'étude (sur ressources propres) - Accompagnement des personnes en reprise d'étude		1 à 5 HTD par personne accompagnée	41,41 € à 207,05 € par personne accompagnée		
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys		Accompagnement pédagogique de la VAE : 4 HTD Présidence de jury VAE : 2 HTD Membre professionnel de jury VAE : 2 HTD	Accompagnement pédagogique de la VAE : 165,64 € Présidence de jury VAE : 82,82 € Membre professionnel de jury VAE : 82,82 €		

Domaine		Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2020-2021	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)	
<b>Activités pédagogiques : missions pédagogiques</b>					
Responsabilité de filière, diplôme, parcours, certification	Coordination de programmes gradués		34 HTD par programme	1407,94 € par programme	
	Coordination d'enseignements transversaux (inter-mentions)		de 3 à 32 HTD	de 124,23 € à 1325,12 €	
	Responsabilités de diplômes nationaux	Mention de licence générale ; PASS et DFG (Diplôme de Formation Générale santé : Médecine, Pharma, Odonto, Maïeutique) ; Orthoptie, Audioprothèse, Orthophonie 1-3	48 HTD à 220 HTD (selon effectif, par palier) + majoration 50% Sciences expérimentales - minoration pour licence incomplète (facteur 0,7 si 2 ans ; facteur 0,4 si 1 an)		1987,68 € à 9110,20 € (selon effectif, par palier) + majoration 50% Sciences expérimentales - minoration pour licence incomplète (facteur 0,7 si 2 ans ; facteur 0,4 si 1 an)
		Mention de licence professionnelle et DEES (Diplôme d'Etat Education Spécialisée)	21 HTD + majoration par parcours (à partir de parcours 2) 15 HTD + bonus effectif (si effectif > 18 par parcours) 15 HTD		869,61 € + majoration par parcours (à partir de parcours 2) 621,15 € + bonus effectif (si effectif > 18 par parcours) 621,15 €
		Mention de master ; diplôme d'ingénieur ; IPA (Infirmier en pratique avancée) ; DFA (Diplôme Formation Approfondie : Médecine, Pharma, Odonto, Maïeutique) ; Orthophonie 4-5	66 HTD à 348 HTD (selon effectif, par palier) + majoration par parcours (à partir de parcours 2) 5% + majoration un an (pour diplôme d'ingénieur, d'une durée de 3 ans)		2733,06 € à 14410,68 € (selon effectif, par palier) + majoration par parcours (à partir de parcours 2) 5% + majoration un an (pour diplôme d'ingénieur, d'une durée de 3 ans)
		(Santé) DES (Diplôme d'études spécialisées), DE, CAPA, CES et FST (Formation Spécialisée Transversale) 3e cycle santé	de 6 HTD à 72 HTD / an selon effectif		de 248,46 € à 2981,52 € / an selon effectif
	Responsabilités de diplômes d'université	Financement établissement	12 HTD maximum		496,92 € maximum
Sur ressources propres		Enveloppe d'heures de coordination définie dans le modèle économique de la formation		Enveloppe définie dans le modèle économique de la formation	
Responsabilité d'un équipement pédagogique spécifique (plate-forme de TP par exemple)		Les missions d'équipement pédagogique autres que les langues sont incluses dans l'enveloppe des composantes concernées.		Les missions d'équipement pédagogique autres que les langues sont incluses dans l'enveloppe des composantes concernées.	
Pilotage de projets pédagogiques internationaux		Sur projet expertisé par la vice-présidence RI et validé par le CAC		Sur projet expertisé par la vice-présidence RI et validé par le CAC	
Missions partenariales, relations avec l'environnement, actions de promotion des formations	Référent "Orientation - transitions lycées - universités"	12 HTD si effectif étudiant < 3000 ; 24 HTD si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 36 HTD si effectif > 6000		496,92 € si effectif étudiant < 3000 ; 993,84 € si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 1490,76 € si effectif > 6000	
	Référent "Entrepreneuriat étudiant"	12 HTD si effectif étudiant < 3000 ; 24 HTD si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 36 HTD si effectif > 6000		496,92 € si effectif étudiant < 3000 ; 993,84 € si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 1490,76 € si effectif > 6000	
	Référent "Insertion professionnelle"	12 HTD si effectif étudiant < 3000 ; 24 HTD si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 36 HTD si effectif > 6000		496,92 € si effectif étudiant < 3000 ; 993,84 € si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 1490,76 € si effectif > 6000	
	Référent "Relations internationales"	12 HTD si effectif étudiant < 3000 ; 24 HTD si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 36 HTD si effectif > 6000		496,92 € si effectif étudiant < 3000 ; 993,84 € si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 1490,76 € si effectif > 6000	
	Référent "Développement des pratiques pédagogiques"	12 HTD si effectif étudiant < 3000 ; 24 HTD si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 36 HTD si effectif > 6000		496,92 € si effectif étudiant < 3000 ; 993,84 € si effectif étudiant compris entre 3001 et 6000 ; 1490,76 € si effectif > 6000	
	Référent "Formation continue et alternance" (hors enveloppe composante, sur ressources propres)	* Moins de 10 formations : 6 HTD * de 10 à 20 formations : 12 HTD * de 20 à 30 formations : 24 HTD * plus de 30 formations : 36 HTD où "formation" = parcours spécifique formation continue ou formation en alternance ou à plus de 50% de stagiaires (par année de formation) + DU + CU		* Moins de 10 formations : 248,46 € * de 10 à 20 formations : 496,92 € * de 20 à 30 formations : 993,84 € * plus de 30 formations : 1490,76 € où "formation" = parcours spécifique formation continue ou formation en alternance ou à plus de 50% de stagiaires (par année de formation) + DU + CU	

Domaine		Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2020-2021	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
<b>Activités pédagogiques : responsabilité de structures ou de missions pédagogiques</b>				
Direction de composantes, de services, de réseau	Direction de composante	1-100 étudiants	96 HTD	3 975,36 €
		101-1000 étudiants	128 HTD	5 300,48 €
		1001-2000 étudiants	168 HTD	6 956,88 €
		2001-6000 étudiants	208 HTD	8 613,28 €
		6001-10000 étudiants	248 HTD	10 269,68 €
		Plus de 10000 étudiants	288 HTD	11 926,08 €
	Mission d'accompagnement aux composantes en cours de restructuration (administration provisoire)	50 HTD (à l'issue du processus de restructuration)	2 070,50 €	
Equipe décanale (hors direction de composantes et de services)	Equipe décanale (hors services centraux et communs)	Par membre de l'équipe décanale : entre 12 HTD et la moitié des heures affectées au directeur de la composante (nombre de membres de l'équipe décanale et de directeurs de département à définir par les composantes, dans la limite de l'enveloppe allouée à la composante, le cas échéant abondée sur ressources propres).	Par membre de l'équipe décanale : entre 496,92€ et la moitié des heures affectées au directeur de la composante	
Direction de département (y compris département d'IUT)		De 48 HTD à la moitié des heures affectées au directeur de la composante (nombre de membres de l'équipe décanale et de directeurs de département à définir par les composantes, dans la limite de l'enveloppe allouée à la composante, le cas échéant abondée sur ressources propres).	De 1987,68€ à la moitié des heures affectées au directeur de la composante.	
<b>Référents fonctionnels en réseau dans l'établissement</b>				
Référent "Handicap"		12 HTD maximum selon le nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés et/ou la complexité de l'accompagnement, sur production d'un bilan auprès de la vice-présidence "Université citoyenne". Dans les composantes multi-départements, possibilité de plusieurs référents handicap, sans excéder un par département.		496,92 € maximum selon le nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés et/ou la complexité de l'accompagnement, sur production d'un bilan auprès de la vice-présidence "Université citoyenne". Dans les composantes multi-départements, possibilité de plusieurs référents handicap, sans excéder un par département.
Référent "Etudiants en exil"		12 HTD maximum selon le nombre d'étudiants accompagnés, sur production d'un bilan auprès de la vice-présidence "Université citoyenne". Dans les composantes multi-départements, possibilité de plusieurs référents "Etudiants en exil" sans excéder un par département.		496,92€ maximum selon le nombre d'étudiants accompagnés, sur production d'un bilan auprès de la vice-présidence "Université citoyenne".
Assistant de prévention		De 16 à 48 HTD selon le niveau d'investissement : - 16 HTD : assistant de prévention dans un bâtiment tertiaire - 24 HTD : assistant de prévention au niveau d'un bâtiment, d'un service technique ou assimilé - 32 HTD : assistant de prévention dans une unité de recherche à risques - 48 HTD : mission de coordination au sein d'une unité de recherche à risques		De 662,56€ à 1987,68€ selon le niveau d'investissement : - 662,56€ : assistant de prévention dans un bâtiment tertiaire - 993,84€ : assistant de prévention au niveau d'un bâtiment, d'un service technique ou assimilé - 1325,12€ : assistant de prévention dans une unité de recherche à risques - 1987,68€ : mission de coordination au sein d'une unité de recherche à risques
Référent "Zéro carbone"		Un seul référent par composante 6 HTD maximum / composante monodépartement 12 HTD maximum / composante multidépartement		248,46€ maximum / composante monodépartement 496,92€ maximum / composante multidépartement
Coordination cellules (CESHAM et CEVHIS)		30 HTD par cellule, à répartir entre les coordinateurs d'une même cellule		1242,30€ par cellule, à répartir entre les coordinateurs d'une même cellule
Référents garants des droits		15 HTD maximum par référent, sur production d'un bilan auprès de la DGS et validation par le CA		621,15€ maximum par référent, sur production d'un bilan auprès de la DGS et validation par le CA
<b>Responsabilités de projets pédagogiques académiques, régionaux ou nationaux</b>				
Coordination du dispositif "Etudiants en exil"		60 HTD		2 484,60 €

Domaine		Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2020-2021		Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
<b>Référentiel recherche</b>					
Direction d'unité de recherche	Enveloppe allouée à l'unité de recherche entre 72 et 192 HTD* selon la taille de l'effectif de l'unité : Enveloppe pouvant être répartie entre le directeur de l'unité, dans la limite de 128 HTD, et les directeurs	Inférieur à 20 personnels	72 HTD	2 981,52 €	
		21 à 50 personnels	96 HTD	3 975,36 €	
		51 à 100 personnels	128 HTD	5 300,48 €	
		Supérieur à 101 personnels	192 HTD	7 950,72 €	
Direction de fédération de recherche			Enveloppe de 36 HTD allouée à la direction pouvant être répartie entre le directeur dans la limite de 36 HTD, et les directeurs adjoints dans la limite de 18 HTD par personne.	Enveloppe de 1490,76€ allouée à la direction pouvant être répartie entre le directeur dans la limite de 1490,76€, et les directeurs adjoints dans la limite de 745,38€ par personne.	
Direction d'école doctorale	Enveloppe de 192 HTD par école doctorale à raison d'au maximum :	Directeur	96 HTD	3 975,36 €	
		Directeur adjoint	48 HTD	1 987,68 €	
		Directeur des études	12 HTD	496,92 €	
Direction collège doctoral		Maximum : 48 HTD	Maximum : 1987,68 €		
Direction adjointe collège doctoral		Maximum : 36 HTD	Maximum : 1490,76 €		
Responsabilité Labex		Enveloppe de 72 HTD, partageable entre les responsables du Labex	Enveloppe de 2981,52 €, partageable entre les responsables du Labex		
Responsabilité Equipex		Enveloppe de 36 HTD, partageable entre les responsables de l'Equipex	Enveloppe de 1490,76 €, partageable entre les responsables de l'Equipex		
Responsabilité de plateformes mutualisées		Maximum : 36 HTD	Maximum : 1490,76 €		
Responsabilité de revue scientifique		Enveloppe de 36 HTD maximum, le cas échéant à partager entre les co-responsables de la revue	Enveloppe de 1490,76 € maximum, le cas échéant à partager entre les co-responsables de la revue		
Responsabilité de la Boutique des sciences		Maximum 36 HTD	Maximum 1490,76 €		
Coordination de projet CPER		Enveloppe de 36 HTD, partageable entre les coordinateurs du projet	Enveloppe de 1490,76 €, partageable entre les coordinateurs du projet		
Animation d'une thématique ou d'un axe de recherche		Maximum de 72 HTD, à la charge des unités après avis des conseils d'unité et de composante	Maximum de 2981,52 €, à la charge des unités après avis des conseils d'unité et de composante		
Coordination de projets de recherche financés		Maximum (heures à prévoir dans le projet financé et correspondant à une dépense éligible dans le règlement financier du financeur au taux de 94,5€ de l'heure par défaut. Dans le cas contraire, le taux de l'heure de TD sera appliqué) : 144 HTD	Maximum (heures à prévoir dans le projet financé et correspondant à une dépense éligible dans le règlement financier du financeur au taux de 94,5 € de l'heure par défaut. Dans le cas contraire, le taux de l'heure de TD sera appliqué) : 5963,04 €		
Direction Xpérium		Enveloppe de 192 HTD, à répartir entre les différents responsables de la structure	Enveloppe de 7950,72 €, à répartir entre les différents responsables de la structure		
Labellisation INSERM		Maximum 128 HTD pour assurer la présence d'au moins un chercheur au sein d'une équipe, condition pour obtenir la labellisation INSERM	Maximum 5300,48 € pour assurer la présence d'au moins un chercheur au sein d'une équipe, condition pour obtenir la labellisation INSERM		